

( 4 )

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois?

*Cent francs tout compris, avec une paire de Souillers  
et une autre de Draps.*

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

- Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?
- Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?
  - Ou des sommes assignées & payées à l'école?
  - Fondations?
  - Caisses communales?
  - Biens d'église?
  - De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?
  - De biens-fonds?
  - Ou d'autres capitaux quelconques?

*Elle ne dérive point de droits féodaux.**Elle dérive des Rentiers  
de la commune et de l'Hôpital*

## Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes &amp; de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira les réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts &amp; sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous &amp; un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, &amp; l'envoi des réponses?

Produits en fassils à Vevey le 10<sup>o</sup> -  
mars 1799. (1)

N. 11

## QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

*Lour celle de Vailaux est  
rapandu:*

I.

## RAPPORTS LOCAUX.

1°. NOM de l'endroit où est située l'école?

*Vailaux.*

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

*Un Village.*

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

*Commune de Vailaux.*

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

*Paroisse de Montreux Agence de  
De La Rottet pour Vailaux.*d. District de *Vevey*e. Canton *Leman*

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

*Deux quarts d'heure jusqu'à l'hameau de Glion  
le plus éloigné.*

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la circonférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

*La circonférence du premier quart, contient 67  
maisons, et celle du second 14.*

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

*Vailaux, Village ou est située la maison du Collège  
fournit 29 enfants.**A Grand Champ, rière Vailaux, et à 3/4 d'heure de  
distance, il y a quelques maisons, qui actuellement  
fournissent 5 enfants.*

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &amp;c.

*Veray, éloigné de 5 minutes du dit Collège, fournit  
10 enfants.**Tarillet, à 10 minutes de distance, fournit 9 enfants*

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

*Colonge, éloigné aussi de 10 minutes fournit 10 enfants.**Glion, éloigné de 3/4 d'heure fournit 5 enfants.**NB: ces ~~les~~ Villages sont de rière la  
Commune des Blancs.*

( 2 )

4°. Eloignement des écoles voisines jusqu'à une lieue en circonférence?

Il y en a quatre :

Villeneuve dans le District d'Aigle, à 3/4 d'heure de Vailaux,

a. Leurs noms.

Celles des Planches, de Chornex et de Clarens dans la paroisse de Montreux, la première à 1/4 et les deux autres à une heure de distance.

b. Leurs distances réciproques.

I I.

## I N S T R U C T I O N.

5°. Qu'en enseigne-t-on dans chaque école?

Dans celle de Vailaux, la lecture, l'écriture, l'orthographe, l'arithmétique, le chant des Psaumes et les prières.

6°. Ne tient-on l'école qu'en hiver? &amp; combien dure-t-elle?

Toute l'année, excepté le mois d'Octobre.

7°. Livres élémentaires, lesquels font en usage?

Le nouveau Testament, le catéchisme retouché d'Osler et les Psaumes de David.

8°. Préceptes &amp; réglemens, comment font-ils observés?

D'après les ordres des Pasteurs.

9°. Durée de l'école chaque jour?

En hiver 8 heures, et en été environ 6 heures.

10°. Les enfans font-ils distribués ou classés?

Ils sont classés par le ministre, qui en fait l'examen une fois chaque année.

I I I.

## R A P P O R T S P E R S O N N E L L E S.

11°. Instituteurs.

a. Qui a établi jusques ici le Régent? &amp; de quelle manière?

Le Ministre examinait les aspirants, en présence des prêtres de la commune, et sur une nomination des plus capables, le Bailliif en présentait un.

b. D'où est-il?

De Brevin dans la Commune de Châtelard.

c. Son nom

Pierre Abram Burdet.

( 3 )

d. Son âge.

Vingt cinq ans.

e. Sa famille, combien d'enfans a-t-il?

Il n'est pas marié.

f. Depuis combien de tems est-il instituteur?

Son Brevet est daté du 23<sup>e</sup> Septembre 1794.

g. Où a-t-il été auparavant? quelle étoit sa vocation précédente?

À Brevin, Cultivateur, et où il a fait l'école les deux dernières années qu'il a quité, comme subsidiaire de son père qui étoit Prof.

h. Réunit-il à son office quelqu'autre fonction? quelles sont-elles?

Point d'autres que celle d'instituteur.

12°. Ecoliers, combien d'enfans fréquentent l'école?

En hiver de 65 à 70 enfans, et en été de 15 à 25; une partie sont distraits par les travaux de la campagne, et une autre par la négligence des parents.

a. En hiver, } soit garçons ou filles.

b. En été, }

I V.

## R A P P O R T S E C O N O M I Q U E S.

13°. Biens &amp; fonds de chaque école.

Un Jardin à la commune annexé au collège avec quelques petites appartenances.

a. Possède-t-elle de pareils fonds?

b. Quelle en est la valeur?

c. Source des revenus.

La valeur en produit annuel peut aller à l'environ de 80 batz.

d. Les biens d'écoles sont-ils réunis à ceux de l'église ou des pauvres?

Il l'ignore.

14°. Prix de l'école; paye-t-on pour y être admis, combien?

L'on ne paye rien pour l'admission, mais le prix annuel est de 10 batz par enfant, sauf que le pauvre y est reçu gratis. Le nombre de ces derniers est de 10 à 15.

15°. Bâtiment de l'école.

a. Quel en est l'état, est-il neuf ou vieux, ou délabré?

Il est en bon état, ayant été construit en 1768.

b. N'y a-t-il qu'une chambre pour l'école? dans quel bâtiment?

Il y a une chambre pour l'école, outre le logement pour le régent; dans la maison commune.

c. Au défaut d'endroit public destiné à l'école, l'instituteur loue-t-il peut-être sa maison, &amp; à quel prix?

Se réfère à la réponse précédente.

d. Qui est chargé de la maintenance de l'endroit où se fait l'école.

La commune à laquelle le Bâtiment appartient.

( 4 )

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois?

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?

b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?

c. Fondations?

d. Caisses communales?

e. Biens d'église?

f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?

g. De biens-fonds?

h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira ses réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

En argent 71 L 18 s, soit 33 sous 19 ba

En froment 24 quartiers } mesure de Vevey  
En mesel 20 quartiers }

Le bois en bûches que les enfants lui portent en Hayves, qui font son nécessaire.

Il retire,

De la Commune de Vaitaux 16 L 6 s

De celle des Blancs 3 L 12 s

Et le surplus, savoir 32 L 2 s 4 quartiers en grain, Du Recteur de l'Hôpital Paroissial de Montreux.

Burdet Instituteur

De la Roche Lagny N° 2

( 1 )

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. Nom de l'endroit où est située l'école?

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

d. District

e. Canton

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la conférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

83  
N. 42

1° Blanchet.

a Village.

b Commune.

c Montreux, Blanchet.

d de Vevey.

e du Léman.

2° Quart d'heure.

3° Blanchet, Sallés, Crin, Vernex, Ballens.

a Blanchet, Sallés sont sur le lieu. Ceux de Vernex Ballens à 1/4 d'heure.

b Blanchet 38 Sallés 20 Crin 8 Vernex 2 Ballens 9. Il y a plus de 100 la note